

Bordereau de signature

Téléthon 6-12-2025

Signataire	Date	Annotation
Thais Denys	24/09/2025	Action : Visa
Valerie Desprez	29/09/2025	Action : Visa
Axelle Bultel	29/09/2025	Action : Visa
Benjamin DESPLANQUE	03/10/2025	Action : Visa
Philippe GRIMBER	03/10/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Philippe GRIMBER</u> (COMMUNE DHAZEBROUCK) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 13 mai 2025 à 12:03 au 13 mai 2028 à 12:03.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : EVENEMENTIEL-SPORTS // EVEN-ADJ-FIN

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du
domaine public communal
Interdiction de stationnement
Téléthon
Samedi 6 décembre 2025
Parking grand place, partie Sud**

Vu le Code de la route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à 412-43 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L2213-1 et L2213-4 ;
Considérant l'organisation du téléthon ;

Arrêté PG/BD/VD/DN/DT – 2025-91

LE MAIRE ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit **le samedi 6 décembre de 8h à 18h** sur les cinq places du parking situées sur la place du Général de Gaulle partie Sud, entre la friterie Hazebrouckoise et l'allée centrale dans le cadre de l'organisation du téléthon.

Article 2

La mise à disposition des barrières, et panneaux d'interdiction sera assurée par les services techniques de la ville au minimum 48h avant la manifestation.

Article 3

En application des articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route, tout véhicule contrevenant à l'interdiction de stationner prévue au présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière immédiate prescrite par l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article 4

Le présent arrêté est exécutoire pour ladite période et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 5

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6

Le Directeur Général des Services de la ville d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne ;
- M le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Hazebrouck ;
- La Direction des Services Techniques Municipaux ;
- La Direction Générale des Services pour insertion au Recueil des Actes Administratifs ;
- Le Service des Affaires Générales pour insertion au Registre des Arrêtés ;
- Le Service logistique ;
- L'association d'Actions Solidaires Hazebrouck et Environs, Téléthon représentée par sa Présidente, Madame Colette CLEENEWERCK.

**L'Adjoint au Maire, délégué aux travaux,
à la régie des eaux, aux finances, aux
ressources humaines et au bien-être au
travail,**

Signé électroniquement par : Philippe GRIMBER
Date de signature : 03/10/2025
Qualité : ADJ-FINANCES



Philippe GRIMBER

